

## DÉCISION DU MAIRE N° 2023/06/100

**Objet** : 100 - Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'une prestation de spectacle vivant avec l'association Virtuoses et Compagnie pour l'organisation d'un spectacle à La Halle Michel Drucker

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Ville d'organiser un spectacle à La Halle Michel Drucker,

### Décide

- De donner son accord à la signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'une prestation de spectacle vivant, conclu avec l'association Virtuoses et Compagnie, domiciliée 78 rue des Frères Vandembrouck, 59193 Erquinghem-Lys, représentée par M. Bernard Hameau, en sa qualité de Président, pour l'organisation du spectacle « LES VIRTUOSES », qui aura lieu au Théâtre de Vire, Place Castel, 14500 Vire Normandie, le samedi 23 mars 2024 à 20h30, et ce pour un montant total de 9500 € (TVA non applicable). Pour ce concert, une billetterie sera ouverte, dont les tarifs (2024) seront ceux de la grille A

Fait à Vire Normandie, le 23 juin 2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230629-100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2023

Affichage : 29/06/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Marc ANDREU SABATER

